



**CHAMBRE
DE COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE
RIMOUSKI-NEIGETTE**

36^e SOIRÉE RECONNAISSANCE

Guide d'information pour le dépôt de candidatures

TABLE DES MATIÈRES

Le concours	3
Admissibilité	3
Catégories et critères d'évaluation	4
Pour participer	6
Présentation du dossier de candidature	7
Analyse des candidatures	7
Formation du jury	7
Prérogatives du jury	7
Information supplémentaire	7

LE CONCOURS

Le Gala reconnaissance de la Chambre de commerce et de l'industrie Rimouski-Neigette (CCIRN) reconnaît les entrepreneurs et les organisations de différentes façons :

- Les prix dans huit (8) **CATÉGORIES DIFFÉRENTES**;
- Le prix **JULES-A. BRILLANT** pour l'entreprise de l'année reconnaît une entreprise qui a été reconnu lauréat dans l'une des catégories;
- Trois (3) **RECONNAISSANCES** permettra de souligner l'histoire en remettant des prix à des entreprises qui fêtent 20 ou 50 ans d'existence par exemple.

Le Gala reconnaissance, c'est :

- Un événement qui reconnaîtra les accomplissements de nos gens d'affaires tout en valorisant les grandes réalisations et la création d'entreprises sur le territoire;
- Une célébration festive associée à une thématique à laquelle participe plus de 400 convives de différents secteurs d'activité;
- L'activité s'adresse aux entrepreneurs et leurs employés ainsi qu'aux organisations du milieu,
- Un jury indépendant, dont le travail d'évaluation sera appuyé par :
 - une rencontre des entreprises soumettant leur candidature;
 - remettre une reconnaissance à une entreprise qui a su assurer sa pérennité malgré le contexte parfois difficile et qui a su faire face au changement.
- Des organisations mises en valeur par une campagne de promotion (à définir et documenter).

Participer au Gala reconnaissance, c'est :

- Prendre part à la grande fête de l'entrepreneuriat de la MRC Rimouski-Neigette;
- Accroître votre notoriété;
- Motiver vos employés et accentuer leur sentiment d'appartenance.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la Soirée reconnaissance, les organisations candidates, doivent

- Disposer d'une place d'affaires sur le territoire de la MRC Rimouski-Neigette;
- Répondre aux exigences spécifiques de la catégorie choisie;
- Être membre de la CCIRN.

CATÉGORIES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

ENTREPRISE DE L'ANNÉE « Jules-A. Brillant »

Le *Prix Jules-A-Brillant, entreprise de l'année*, est décerné à l'entreprise qui se distingue dans l'ensemble, par l'excellence de ses performances ou par un succès exceptionnellement méritoire.

Critères d'évaluation	
Croissance et performance	30
Gestion globale : ressources humaines, marketing, opération	25
Développement innovation et technologie	20
Maillage et implication dans le milieu	15
Développement durable	5
Qualité de la présentation	5
Total :	100

Ce prix est réservé aux organisations lauréates du concours de l'année en cours dans les différentes catégories.

DÉMARRAGE

Cette catégorie s'adresse aux nouvelles entreprises de tout secteur confondu dont les principales opérations de ventes sont en vigueur depuis 3 ans et moins.

Critères d'évaluation	
Croissance et performance	30
Gestion globale : ressources humaines, marketing, opération	25
Développement innovation et technologie	20
Maillage et implication dans le milieu	5
Développement durable	10
Qualité de la présentation	10
Total :	100

ENTREPRISE INNOVANTE

Cette catégorie s'adresse aux entreprises tout secteur confondu qui ont innové en s'aventurant hors des sentiers battus. Elles doivent avoir fait preuve d'ingéniosité dans leurs opérations ou dans le développement et l'intégration de nouveaux produits, de nouvelles technologies, de nouveaux procédés, de nouveaux services, de certifications, etc.

Critères d'évaluation	
Croissance et performance	20
Gestion globale : ressources humaines, marketing, opération	15
Développement innovation et technologie	40
Maillage et implication dans le milieu	5
Développement durable	10
Qualité de la présentation	10
Total :	100

TRANSFERT D'ENTREPRISE

Cette catégorie s'adresse aux entreprises ayant procédé à une transition que ce soit par la vente, le transfert familial, le transfert à des employés, etc. au cours des 3 dernières années entraînant un changement de contrôle de l'entreprise. L'entreprise doit faire la démonstration de son processus de transfert et d'un plan de relève efficace.

Critères d'évaluation	
Performance générale	30
Gestion globale : ressources humaines, marketing, opérations	30
Développement innovation et technologie	10
Maillage et implication dans le milieu	10
Développement durable	10
Qualité de la présentation	10
Total :	100

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET RECRUTEMENT INTERNATIONAL

Cette catégorie s'adresse aux entreprises qui ont recruté et réussi l'intégration d'une ou des personnes immigrantes au sein de son entreprise.

Critères d'évaluation	
Processus de recrutement	20
L'intégration de la personne immigrante	25
Démarche de rétention	25
Maillage et implication dans le milieu	10
Développement durable	10
Qualité de la présentation	10
Total :	100

COMMERCE DE DÉTAIL ET ENTREPRISE DE SERVICE

Cette catégorie comprend les entreprises dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises au détail ou à offrir des services. L'organisation est en opération depuis plus de trois ans et compte **25 employés et plus**.

Critères d'évaluation	
Croissance et performance	30
Gestion globale : ressources humaines, marketing, opération	25
Développement innovation et technologie	20
Maillage et implication dans le milieu	10
Développement durable	5
Qualité de la présentation	10
Total :	100

COMMERCE DE DÉTAIL ET ENTREPRISES DE SERVICE

Cette catégorie comprend les entreprises dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises au détail ou à offrir des services. L'organisation est en opération depuis plus de trois ans et compte **25 employés et moins**.

Critères d'évaluation	
Croissance et performance	30
Gestion globale : ressources humaines, marketing, opération	25
Développement innovation et technologie	20
Maillage et implication dans le milieu	10
Développement durable	5
Qualité de la présentation	10
Total :	100

FABRICATION ET TRANSFORMATION

Cette catégorie s'adresse aux entreprises peu importe son statut qui se spécialisent dans la fabrication de produits en tous genre. Les entreprises œuvrant également dans le secteur de la construction, la rénovation, de même que toute entreprise de sous-traitance dans ces secteurs d'activité (plombier, électricien, etc.). L'organisation est en opération depuis plus de trois ans.

Critères d'évaluation	
Croissance et performance	25
Gestion globale : ressources humaines, marketing, opération	25
Développement innovation et technologie	20
Maillage et implication dans le milieu	10
Développement durable	10
Qualité de la présentation	10
Total :	100

ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

Cette catégorie regroupe les organismes à vocation socio-économique. L'organisme s'est démarqué par l'ensemble de ses services offerts, par ses partenariats développés dans le milieu et par sa stratégie de développement et ses retombés dans le milieu.

Critères d'évaluation	
Gouvernance (employés, conseil d'administration, bénévoles, membres, etc.)	25
Partenariats et retombées socio-économiques	25
Mise en marché et promotion	20
Financement (revenu autonome)	10
Qualité de la présentation	10
Développement durable	5
Total :	100

Vous devez simplement :

- Compléter et soumettre le formulaire de candidature, avant le 15 mars 2019, disponible sur le site Internet de la CCIRN à l'adresse suivante : <http://www.ccrimouski.com/gala-reconnaissance/gala-inscription/>
- Rencontrer les membres du jury pour une évaluation de votre dossier. Lors du rendez-vous apporter vos états financiers vos ratios annuels des deux dernières années pour appuyer votre démarche;
- Assister au 5 à 7 de dévoilement des finalistes prévu en avril 2019.

Vous pouvez compter sur le soutien de la CCIRN pour vous aider à compléter votre dossier. Il est également permis de recourir à des services de professionnels (bureaux de consultation, organismes de développement économique, cabinets comptables ou juridiques, etc.) pour vous aider à vous préparer. Veuillez noter que le dépôt d'une candidature n'implique aucun frais d'inscription lorsque vous êtes membres.

PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et soumis à l'adresse suivante : <http://www.ccrimouski.com/gala-reconnaissance/gala-inscription/>
- un sommaire d'une page qui présente votre candidature.

ANALYSE DES CANDIDATURES

- Le jury analysera d'abord les candidatures en fonction des formulaires de candidatures qui lui seront soumis.
- Le jury complétera son analyse en rencontrant un représentant de chaque organisation.
- En fonction du nombre de dossiers reçus, le jury se réserve le droit d'effectuer une présélection des entreprises avant de faire les rencontres. Cette présélection pourra être appuyée par une entrevue téléphonique.
- L'évaluation des candidatures sera faite sur un total possible de 100 points. Les grilles de pondération par catégorie sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ccrimouski.com/categories/>

FORMATION DU JURY

- Le jury de la Soirée reconnaissance est autonome et indépendant de la CCIRN.
- Il réunit des personnes travaillant dans différentes disciplines professionnelles au sein d'organismes ou d'entreprises privées et parapubliques.
- Les membres du jury sont liés par une entente de confidentialité en ce qui a trait aux renseignements fournis par les organisations candidates.

PRÉROGATIVES DU JURY

- Le jury se réserve le droit de déplacer une organisation candidate dans une catégorie différente s'il considère que son dossier ne correspond pas à la catégorie choisie en fonction des critères établis.
- Le jury dispose de la latitude voulue pour retirer une catégorie du concours ou ne désigner aucune organisation lauréate s'il juge que les candidatures reçues ne rencontrent pas les critères minimaux d'évaluation.
- Advenant le cas où une catégorie ne recevrait pas un minimum de trois dossiers de mise en candidature, le comité organisateur de la CCIRN se réserve le droit de retirer cette catégorie pour l'année en cours.
- Les décisions du jury indépendant sont finales et sans appel.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Chambre de commerce et de l'industrie Rimouski-Neigette

23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 100

Rimouski (Québec) G5L 4H4

Téléphone : 418 722-4494

info@cgrimouski.com